



Centre Régional de la Propriété Forestière OCCITANIE

Monsieur le Ministre
Ministère de la transition écologique et
solidaire
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE CEDEX

Auzeville-Tolosane, le 3 mai 2018

N/Ref : 336 / C

Objet : Consultation sur le 2^{ème} plan national d'action en faveur de la Tortue Hermann 2018-2027

Monsieur le Ministre,

Une consultation publique est actuellement ouverte, sur le 2^{ème} PNA en faveur de la Tortue d'Hermann, du 4 avril au 6 mai 2018.

Dans le cadre de cette consultation publique, le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, établissement public régi par l'article L321-1 du code forestier, vous adresse, par la présente, une première contribution.

En premier lieu, je tiens à vous faire savoir ma surprise d'avoir découvert, sans la moindre information préalable, et à fortiori sans qu'il y ait eu la moindre concertation avec les acteurs forestiers professionnels d'Occitanie, l'existence de ce projet de plan d'actions.

Le CRPF Occitanie en a été informé par le CRPF PACA après que celui-ci ait reçu un courrier en date du 18 avril signé de Madame Saillant. Vous comprendrez d'une part ma surprise et d'autre part les difficultés pour vous apporter mes commentaires argumentés sur ce texte dans le délai si bref qui nous sépare de l'échéance du 6 mai.

Je vous livre ci-après mes premières remarques mais qui nécessiteront une concertation plus vaste avec l'ensemble des forestiers du territoire méditerranéen.

Dans le bilan des connaissances réalisé sur la Tortue d'Hermann est fait état des pratiques forestières entraînant une régression de l'espèce. Dans le cadre de ce bilan, à charge, est fait état de pratiques qui relèvent de différentes activités exercées sur des milieux qui ne sont pas forcément forestiers. Il convient de pouvoir différencier les pratiques issues d'une gestion forestière, d'une gestion agricole, d'une gestion de protection des habitations (obligations légales de débroussaillage), etc. Ces amalgames ne permettent pas de pouvoir cibler ensuite les actions et acteurs de manière pertinente dans les objectifs et actions du PNA.

Siège
Maison de la Forêt - 7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél : +33 (0)5 61 75 42 00

Site de Montpellier
378 rue de la Galéra
34398 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél : +33 (0)4 67 41 68 10

e-mail : occitanie@cnpf.fr - Site internet : <http://www.cnpf.fr/>

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Il n'est jamais fait mention des acteurs forestiers privés dans le cadre de l'expertise mobilisable pour ce PNA. Comme mentionné plus haut, le CRPF, délégation régionale d'un établissement public national a toute légitimité pour être associé étroitement à ce PNA. Je vous rappelle que les forêts de la région Occitanie couvrent plus de 2 640 000 ha dont 79% appartiennent à des propriétaires forestiers privés. La région des Albères, où la Tortue d'Hermann n'est présente qu'en individus dispersés, est également couverte pour 73% de forêt privée.

Une réintroduction de l'espèce en « Languedoc » est envisagée dans ce document sans aucune concertation préalable avec les acteurs locaux. Qu'en est-il ? Ces réflexions ne peuvent avoir lieu sans la présence des acteurs locaux (l'Occitanie n'étant pas prévue de fait dans la gouvernance du PNA) et sans la présence des acteurs forestiers.

Différentes politiques publiques peuvent avoir des effets antagonistes sur la gestion et la préservation des territoires. Il semble nécessaire vis-à-vis de plusieurs actions (3.1, 6.2 notamment) que l'Etat puisse hiérarchiser ses priorités vis-à-vis de la conservation des espèces au regard des politiques de prévention contre les incendies, et de développement de filière forêt-bois.

Les actions de sensibilisation des propriétaires forestiers (5.1 et 8.3) n'ont pas été discutées et partagées avec les acteurs de la filière forestière. Il est indispensable de pouvoir construire ces fiches actions avec la filière et non pas contre la filière pour qu'une prise en compte de l'espèce puisse avoir lieu.

Ces premières remarques, m'amènent à vous demander de surseoir au processus de consultation publique tant qu'une concertation avec les acteurs forestiers n'aura pas abouti à la révision équilibrée du plan, y compris en y ajoutant les budgets et financements nécessaires à notre participation indispensable.

En espérant avoir été entendu et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Y. BOURNAUD



Copie :

- M. Didier KRUGER – Directeur de la DREAL Occitanie
- M. Pascal AUGIER – Directeur de la DRAAF Occitanie
- Mme Carole DELGA – Présidente du Conseil Régional Occitanie
- M. Stéphane TRAVERT – Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- M. Antoine d'AMECOURT – Président de FRANSYLVA